



PRÉVENIR
LES RISQUES
ET RÉDUIRE
LES DOMMAGES LIÉS
AUX CONDUITES
ADDICTIVES



Association Nationale
de **PRÉVENTION**
en **ALCOOLOGIE**
et **ADDICTOLOGIE**

A.N.P.A.A.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

SOMMAIRE

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------|
| ANPAA, ASSOCIATION ENGAGÉE DANS LA PROMOTION DE LA SANTÉ | 4 |
| UNE ACTION FONDÉE SUR DES VALEURS HUMANISTES | 5 |
| DES STRUCTURES POUR TOUS, ADAPTÉES À CHAQUE BESOIN | 6 |
| DE LA PRÉVENTION AUX SOINS, L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS MISSIONS | 8 |
| ACCOMPAGNER LES PUBLICS VULNÉRABLES | 9 |
| SENSIBILISER ET PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES CHEZ LES JEUNES | 10 |
| TRAVAILLER AVEC L'ENTOURAGE | 14 |
| FORMER LES PROFESSIONNELS | 16 |
| ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER, INTERPELLER | 18 |
| DÉVELOPPER LA RECHERCHE | 19 |
| PROPOSER DES MÉTHODES D'ACCOMPAGNEMENT INNOVANTES | 20 |
| MOBILISER SUR TOUT LE TERRITOIRE AVEC LA CAMPAGNE MOI(S) SANS TABAC | 22 |
| DÉFENDRE UNE INFORMATION TRANSPARENTE POUR LES PUBLICS | 24 |
| FAIRE RESPECTER LA LOI EVIN | 27 |
| ILS FONT L'ANPAA | 28 |
| FAVORISER LES SUCCÈS COLLECTIFS GRÂCE À L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES | 30 |
| ALIMENTER LE CONSEIL D'ADMINISTRATION VIA LE TRAVAIL DES COMMISSIONS | 31 |
| UNE VISIBILITÉ QUI SE RENFORCE | 32 |
| L'ANPAA SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ET DANS LES MÉDIAS | 32 |
| LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'ANPAA | 33 |
| PARTENARIATS FONCTIONNELS | 34 |
| RESSOURCES FINANCIÈRES ET NATURE DES DÉPENSES | 35 |



L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

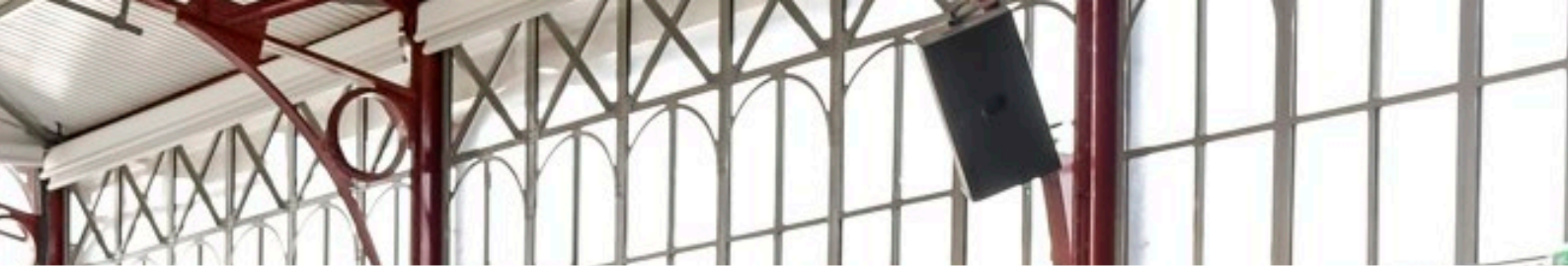
Comme le montre ce rapport d'activité, les équipes bénévoles et salariées de l'ANPAA se sont fortement mobilisées en 2018 sur tous les champs : prévention, soin et accompagnement, formation, plaidoyer, recherche. L'ANPAA s'affirme ainsi comme un acteur incontournable en addictologie que ce soit au niveau territorial avec ses 91 établissements qui sont autant de structures de proximité, au niveau régional en étant un partenaire reconnu des ARS, et au niveau national avec le développement d'un plaidoyer qui diffuse dans l'opinion.

En 2018, grâce à l'engagement de nos bénévoles, nous avons rencontré une trentaine de parlementaires convaincus que la politique de santé publique ne pouvait plus se faire sans aborder la question des conduites addictives. Ainsi, plusieurs amendements courageux ont été déposés par des parlementaires sur le sujet de la réduction des risques liés à la consommation d'alcool. Même s'ils n'ont finalement pas été adoptés, ils sont la preuve que la prise de conscience est en marche. Cela s'est également vérifié pendant la Coupe du monde de football. La vigilance et l'observation de tous nous ont permis de démontrer notre exposition quotidienne à la publicité pour de l'alcool. **Tout cela a été rendu possible grâce à une forte mobilisation des équipes, l'engagement des bénévoles et des citoyens.** Cette expérience nous rappelle que le chemin vers un environnement favorable à l'adoption de bons comportements pour sa santé est encore long et ardu.

Acteur incontournable de l'addictologie en France et en Europe, l'ANPAA l'est aussi par ses innovations et son investissement dans la recherche. Notre projet de CSAPA Sentinelle est en route avec l'ambition de construire une base de données centralisée permettant de disposer d'informations solides pour proposer aux usagers et aux patients, mais aussi aux acteurs publics comme l'OFDT, la Mildeca, le ministère de la Santé, des stratégies de prévention et de soins à la mesure des besoins et attentes des populations. C'est aussi l'investissement de la Commission scientifique dans le domaine de la recherche, ainsi que des autres commissions de l'ANPAA sur les autres champs de nos activités : pratiques professionnelles, vie associative, gestion économique et réflexion éthique.

Je tiens à saluer leur travail et celui de toutes les équipes de l'ANPAA qui, au quotidien, mettent en musique notre projet associatif au service des populations.

Nicolas Simon,
Président de l'ANPAA



L'ÉDITO DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'année 2018 est une année importante pour l'ANPAA qui est devenue, grâce à son maillage territorial, un acteur de premier plan en matière de lutte contre le tabagisme. En effet, notre association contribue depuis 3 ans au succès du Moi(s) Sans Tabac. En 2018, nous nous sommes mobilisés sur l'ensemble du territoire et quatre régions ont été ambassadrices de l'opération (Bretagne, Corse, Grand-Est et Pays de la Loire). En parallèle, nous avons remporté de nombreux appels à projet dans le cadre du fonds de lutte contre le tabac pour déployer des programmes de prévention probants tel que par exemple les programmes Good Behavior Game en Grand-Est et Tabado dans six régions. Grâce à l'énergie et l'investissement des équipes en régions, **nous avons ainsi à cœur de transformer durablement les comportements liés au tabac qui reste la première cause de mortalité évitable en France.**

Le dynamisme de notre association repose sur l'assurance que nos actions de prévention contribuent activement aux stratégies nationales de santé publique. Il repose également sur **le développement et la diversification de nos activités médico-sociales afin de mieux répondre aux besoins des populations.** Depuis deux ans, nous développons le soin résidentiel et proposons désormais 72 places dans différents départements. Nos établissements sont fortement engagés en matière de réduction des risques et des dommages avec le développement de « l'aller vers » et la diffusion de Naloxone auprès des usagers de drogues. Notre contribution au dépistage du VIH et de l'hépatite progresse également. Dans tous les domaines qui font le socle de notre projet associatif, nous avançons et innovons pour améliorer la santé des citoyens au quotidien.

Améliorer la santé des citoyens n'est pas seulement prévenir et favoriser l'accès aux soins, **c'est aussi leur donner les outils qui leur permettent d'être mieux éclairés et devenir acteurs de leur santé.** La richesse de notre association s'affirme aussi dans notre capacité à mobiliser, interpellier et informer le grand public sur les risques et les dangers induits par les conduites addictives. C'est tout l'enjeu de notre plaidoyer qui est un axe fort de notre identité associative.

2018, année charnière et prometteuse, nous ouvre de nouvelles perspectives, à commencer par le renouveau de l'association au travers d'un projet participatif qui nous permettra de redéfinir, moderniser et co-construire la nouvelle identité visuelle de l'ANPAA.

Ce rapport d'activité retrace le dynamisme de notre association. Je remercie l'ensemble des équipes pour leur investissement au quotidien et leur contribution au développement de l'ANPAA.

Nelly David,
Directrice générale de l'ANPAA

L'ANPAA EN QUELQUES CHIFFRES

1567

salariés

Près de

900

bénévoles

82 715

personnes accompagnées

438 000

Consultations

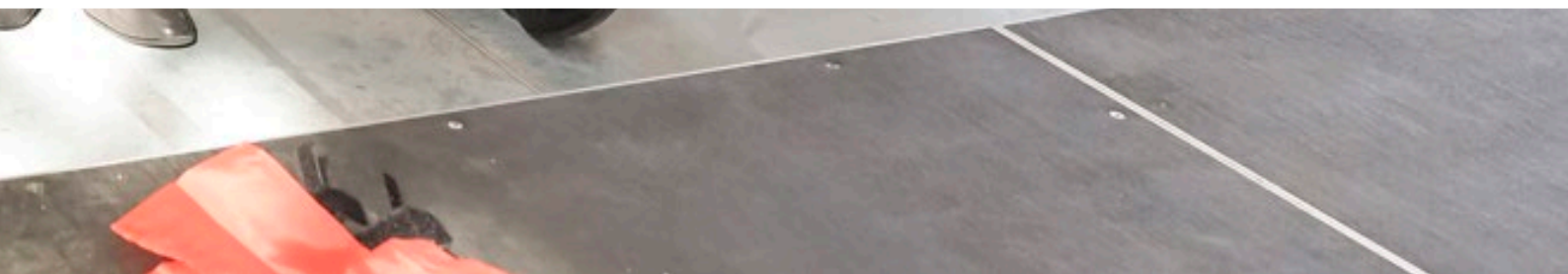
601

formations réalisées en 2018

7 348

personnes formées

L'ANPAA représente 24% de la file active de tous les CSAPA en France.





ANPAA, ASSOCIATION ENGAGÉE DANS LA PROMOTION DE LA SANTÉ

L'ANPAA est une association reconnue d'utilité publique et agréée d'éducation populaire. Son domaine d'action couvre l'ensemble des conduites addictives : usage, usage détourné et mésusage d'alcool, tabac, drogues illicites et médicaments psychotropes, pratiques de jeu excessives et autres addictions sans produit.

Notre action s'inscrit dans un continuum allant de la prévention aux soins, de l'intervention précoce à la réduction des risques. L'association promeut également une politique globale et cohérente de prévention des risques et des conséquences sanitaires et sociales des usages de substances et activités psychoactives.

UNE ACTION FONDÉE SUR DES VALEURS HUMANISTES

Le projet associatif de l'ANPAA est fondé sur des valeurs humanistes qui permettent de fédérer les différentes composantes de l'association (élus, adhérents, salariés) autour d'une culture commune :

- Respect des droits fondamentaux, de la dignité et de la liberté de toutes les personnes
- Tolérance, fraternité, solidarité et non-discrimination
- Promotion d'un progrès social, économique et environnemental protecteur des pressions addictogènes

L'ANPAA contribue également à la diffusion d'une culture démocratique grâce à un tissu d'élus et de membres actifs sur l'ensemble du territoire qui participent à la réflexion politique et stratégique de l'association.

Principales missions de l'association

L'association agit dans le cadre de 4 missions principales :

- Sensibiliser et agir en promotion de la santé tout au long de la vie
- Accompagner les personnes en difficulté avec leurs conduites addictives ainsi que les personnes de leur entourage
- Former et conseiller en milieu professionnel
- Mener des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics

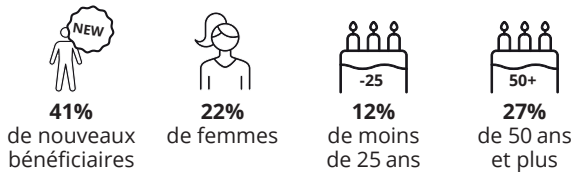
Ces missions se déclinent en un ensemble d'actions guidées par les 6 axes de la stratégie 2015-2019 de l'association : mobiliser, impulser, réfléchir, intervenir sur le terrain, renforcer la légitimité de l'ANPAA, développer des partenariats.

DES STRUCTURES POUR TOUS, ADAPTÉES À CHAQUE BESOIN

Les CSAPA : Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

L'ANPAA gère des CSAPA dans 70 départements, en Corse et à la Réunion. Les CSAPA ont pour mission d'accompagner des personnes et leur entourage quel que soit le type de conduite addictive grâce à une approche pluridisciplinaire (médecin, psychologue, infirmier, éducateur, travailleur social).

En 2018, **79 850 personnes accompagnées** au sein des CSAPA gérés par l'ANPAA dont :



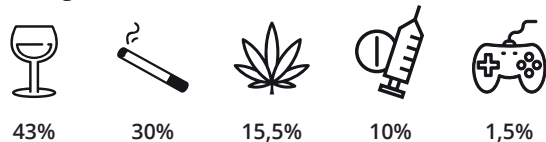
1/3 des personnes reçues ont été orientées par la justice

Un accompagnement pluridisciplinaire

438 000 consultations en CSAPA dont :

- 32% médicales
- 23% psychologiques
- 20% socio-éducatives
- 19% en soins infirmiers
- 6% autres

Les premières et secondes conduites dommageables des usagers accueillis en CSAPA sont :



Les CSAPA, un vaste champ d'action :

- 66% sont généralistes
- 80% proposent des Consultations Jeunes Consommateurs
- 81% délivrent des traitements de substitution nicotinique
- 32% sont référents jeux pathologiques
- 16% délivrent des traitements de substitution aux opiacés (TSO)
- 3 proposent des programmes d'éducation thérapeutique du patient ETP : « D'ose ta conso » dans l'Hérault, « Choizitaconso » dans le Vaucluse et « Conso-repère » en Haute-Vienne



Les CAARUD : Centres d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues

Les CAARUD sont des établissements médico-sociaux destinés à accueillir des usagers de drogues dans une logique d'aide à la réduction des risques liés aux usages de drogues (délivrance et récupération de matériel, dépistage et vaccination, hygiène, soins). L'ANPAA gère 10 CAARUD qui proposent un accompagnement « dans les murs » de l'établissement principal ou dans d'éventuelles antennes en unité mobile, mais également « hors les murs » et en milieu festif. Comme un refuge pour les usagers de drogues, le CAARUD permet de recréer ou préserver un lien social et de maintenir l'accès aux soins.

En 2018 :



7 CAARUD disposent d'une équipe mobile

2 CAARUD proposent un programme de délivrance à distance de matériel de réduction des risques et des dommages.



CSAPA ET CAARUD :

- 88% proposent un ou des groupes à visée thérapeutique
- 64% proposent des visites à domicile
- 61% proposent des visites en milieu carcéral

Ils proposent également du matériel et des conseils personnalisés pour réduire les risques et les dommages :

- 80 000 préservatifs
- 360 800 seringues délivrées



Les Maisons d'adolescents et Points d'accueil écoute jeunes

Dans ces lieux polyvalents dédiés aux jeunes, la santé est considérée dans toutes ses dimensions : physique, psychique, sociale et éducative. Les consultations y sont gratuites et s'adressent aux adolescents, à leurs familles ou encore aux professionnels au contact de ce public.

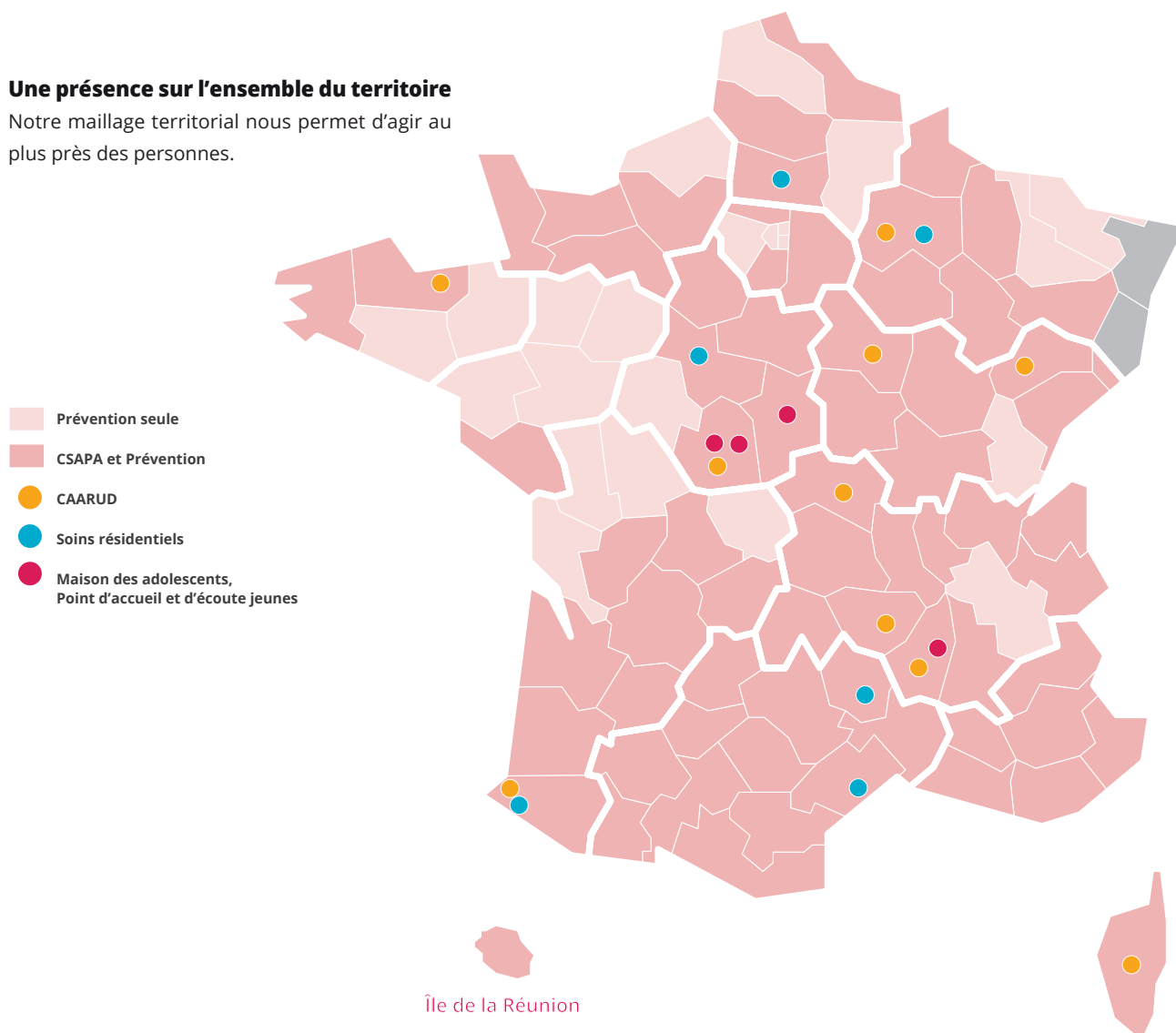
L'ANPAA gère des Maisons d'Adolescents (MDA) dans l'Indre et le Cher et deux Points d'Accueil Ecoute Jeune (PAEJ) en Ardèche et dans l'Indre.

Le soin résidentiel

L'ANPAA développe depuis 2017 le soin résidentiel et propose des places dans des appartements de coordination thérapeutiques (ACT), en centre thérapeutique résidentiel (CTR), en CSAPA-appartements thérapeutiques ou encore en appartement associatif. En 2018, l'association offre 72 places de soins résidentiels dans 6 départements.

Une présence sur l'ensemble du territoire

Notre maillage territorial nous permet d'agir au plus près des personnes.





DE LA PRÉVENTION AUX SOINS, L'HUMAIN AU CŒUR DE NOS MISSIONS

À travers ses missions d'accompagnement et de prévention, l'ANPAA agit en direction de tous les publics : personnes précaires, jeunes, femmes, entourage, etc. Son objectif est d'offrir un accès aux services de prévention et aux soins pour tous, notamment à destination des populations les plus vulnérables face aux conduites addictives.

ACCOMPAGNER LES PUBLICS VULNÉRABLES

Pour accompagner au mieux les personnes présentant des vulnérabilités psychologiques et sociales, il est nécessaire de s'adapter à leurs situations personnelles et trouver de nouvelles formes d'accompagnement qui répondent à leurs besoins, tout en leur permettant d'être autonomes et actrices de leur quotidien. Afin de contribuer à la réduction des inégalités sociales de santé, l'ANPAA développe différents dispositifs pour agir de façon adaptée auprès des usagers, souvent en marge des dispositifs de prévention généraux.

Le développement de solutions d'hébergement pour publics en situation de précarité

L'ANPAA gère 48 places d'appartements de coordination thérapeutique dans l'Hérault, en Lozère, dans la Marne, dans l'Oise et dans le Loir-et-Cher.

Près de la moitié des personnes accompagnées dans les CSAPA de l'ANPAA sont en situation de précarité

Ce dispositif permet d'accueillir toute personne atteinte de maladie chronique, évolutive ou dégénérative, dont la situation sociale et psychologique compromet l'accès aux soins et la bonne observance des traitements. Une équipe pluridisciplinaire assure la prise en charge globale de ces personnes et accompagne leur insertion sociale et professionnelle en les aidant dans toutes les démarches du quotidien. Par exemple dans l'Oise, parmi les 12 places disponibles, 6 sont réservées aux personnes sortant de prison.

Les autres dispositifs de soin résidentiels visent eux aussi à accueillir les publics vulnérables. L'ANPAA gère 12 places en centre thérapeutique résidentiel dans l'Hérault, 11 places en appartements thérapeutiques au Pays Basque et 1 place en appartement dans la Marne.



Aller à la rencontre des publics isolés et donner accès à la réduction des risques et des dommages (RDRD)

Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé exige d'adapter les systèmes de soins aux publics et à leurs situations géographiques. Pour pallier le manque de structures dans certains territoires et offrir aux personnes vulnérables l'accès aux services de prévention et de santé, l'ANPAA a mis sur pied des équipes mobiles. Ainsi, sur les 10 CAARUD de l'ANPAA, 7 ont une équipe mobile et développe ainsi "l'aller vers". En Haute-Loire par exemple, le CAARUD dispose d'un camion aménagé pour aller à la rencontre des usagers de drogues isolés. Le camion tient plusieurs permanences par semaine et fait des visites à domicile, ce qui permet de couvrir la quasi-totalité du département de la Haute-Loire. Il intervient également en milieu festif.

En 2018, les personnes rencontrées par les équipes mobiles ont augmenté de 60% ce qui montre le succès de "l'aller vers"

L'équipe de professionnels peut, grâce à cette mobilité, entrer en lien avec les usagers de drogues isolés, les orienter et leur donner accès aux outils de réduction des risques (usage de produits, sexualité). Elle peut aussi réaliser des soins infirmiers, des tests de dépistage rapide du VIH et procurer de la naloxone.



SENSIBILISER ET PRÉVENIR LES COMPORTEMENTS À RISQUES CHEZ LES JEUNES

Agréée d'éducation populaire, l'ANPAA porte une attention particulière aux jeunes, premier public à protéger. L'adolescence est une période de vulnérabilité importante : le développement du corps et du cerveau sont encore inachevés. La consommation de substances psychoactives précoce et excessive à cette période particulière de la vie a des conséquences néfastes et renforce les risques de dépendance à court et long terme.

Afin d'informer et de prévenir les risques dès le plus jeune âge, les équipes de prévention de l'ANPAA interviennent dans les établissements scolaires sur l'ensemble du territoire pour sensibiliser et développer les compétences psychosociales. Les équipes de l'ANPAA développent également de nombreuses actions de prévention auprès des jeunes, notamment par des actions "d'aller vers" et le développement de la prévention par les pairs (les jeunes s'adressent aux jeunes).

Le Good Behavior Game (GBG), le jeu du bon comportement pour prévenir les risques d'addictions dès l'enfance

Depuis septembre 2018, l'ANPAA déploie le programme probant GBG, en partenariat avec le GRVS (Groupe de Recherche sur la Vulnérabilité Sociale). A ce jour, il a été mis en œuvre dans deux

écoles élémentaires de l'académie de Reims. Le programme GBG est une stratégie de gestion du comportement en classe qui favorise le développement des compétences psychosociales. GBG est directement mis en œuvre par les enseignants pendant que les élèves travaillent sur leurs leçons habituelles et vise à l'amélioration du climat scolaire. Ce programme est dit « probant » car il est fondé sur des preuves scientifiques. Des suivis de cohorte aux États-Unis et aux Pays-Bas montrent que les enfants ayant bénéficié du programme connaissent, entre autres, une baisse significative des conduites addictives (tabac, alcool et drogues illicites) à l'adolescence. Ce programme est considéré aujourd'hui comme l'une des méthodes de prévention les plus efficaces.





**Le mot de Catherine Reynaud-Maurupt,
sociologue au sein du Groupe de recherche sur la vulnérabilité
sociale (GRVS)**

« L'intérêt de GBG repose sur le fait que ce sont les enseignants qui mettent en œuvre le programme pendant la classe avec des séances pluri-hebdomadaires, soit une centaine d'heures par an et par classe. Si les directions académiques des territoires dans lesquels nous déployons le programme nous soutiennent, l'un des enjeux de son déploiement en France est de mieux faire son intérêt auprès du ministère de l'Éducation nationale. En effet, la plus-value de GBG ne se limite pas à nos propres objectifs que sont le renforcement des compétences psychosociales et les effets bénéfiques de long terme sur les conduites à risques pour la santé. Au départ, il a été conçu par une enseignante dans le but d'améliorer la gestion de sa classe. Sur le terrain, les enseignants nous confirment les bienfaits de cette stratégie sur leur capacité à animer du travail de groupe et sur la capacité des élèves à devenir autonomes et à réussir dans la résolution des problèmes. D'autre part, le programme s'appuie sur les techniques de la pédagogie explicite et incite à mettre en œuvre des tactiques pédagogiques qui allient bienveillance et exigence ainsi que le recommande le ministère de l'Éducation nationale. En ce sens, les enseignants qui pratiquent GBG aujourd'hui, de même que leur hiérarchie, nous disent que le programme constitue un atout pour atteindre les objectifs du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. »



**Le mot de Marlène Boucault, responsable de prévention régionale
de l'ANPAA en Grand-Est**

« Nous avons déployé le programme dans deux écoles en Grand-Est, une en milieu rural et l'autre en milieu urbain. On constate un impact très positif auprès des enseignants qui se sont très bien appropriés GBG et voient un intérêt manifeste pour les enfants. Nous avons pu constater que l'impact est amplifié dans l'école située en milieu rural car il n'y avait pas de programme pédagogique qui avançait cette réflexion à l'inverse de l'école qui est en Réseau d'éducation prioritaire (REP) et s'appuyait déjà sur un programme pédagogique allant dans le sens de GBG ».

TABADO : l'accompagnement à l'arrêt du tabac chez les jeunes en centres de formation d'apprentis (CFA) et en lycées professionnels

En France, 25 % des jeunes de 17 ans fument quotidiennement du tabac. Or les actions de prévention menées à destination des jeunes sont centrées essentiellement sur la prévention de l'initiation au tabagisme et peu sur l'aide au sevrage tabagique. Avec le soutien de l'INCa (Institut national du cancer), l'ANPAA expérimente depuis 2018 le programme TABADO dans 8 régions : Normandie, Bretagne, La Réunion, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie, Grand-Est, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine.

Visant à accompagner à l'arrêt du tabac, le programme TABADO combine des sessions d'information initiale, des consultations et des ateliers. Il permet d'apporter un soutien psychologique et de délivrer gratuitement des substituts nicotiques aux jeunes en apprentissage en centre de formation (CFA) et en lycées professionnels et agricoles.

Les résultats montrent un impact positif : les fumeurs qui ont participé au programme ont deux fois plus de chance d'arrêter de fumer que ceux qui n'en ont pas bénéficié

La prévention en milieu festif pour sensibiliser les jeunes : une priorité pour l'ANPAA

L'ANPAA développe de nombreuses actions de prévention pour toucher les jeunes, notamment via le développement de la prévention par les pairs (les jeunes s'adressent aux jeunes). En 2018, les équipes de prévention de l'ANPAA étaient présentes dans de gros festivals de musique pour diffuser des outils de prévention et parler de réduction des risques sur les produits, principalement alcool, cannabis et MDMA :

- au Printemps de Bourges en avril 2018,
- à Solidays à Paris en juin 2018,
- aux Vieilles Charrues dans le cadre du dispositif Orange Bleue en juillet 2018,
- au concert de rentrée organisé en septembre 2018 par la ville de Dijon avec un stand ludique et informatif à destination des jeunes et des familles sous le slogan #onsANPAAse,
- à la Check in(side) Party à Guéret en octobre 2018

L'ANPAA était aussi présente au festival *Jazz sous les pommiers* (Manche), aux *Epicuriales de Bordeaux* (Gironde), aux *Bandafolies* (Haute-Vienne), au *Festival International de Théâtre de Rue* (Cantal), au *festival des Mouillotins* (Mayenne), au *festival Darc* (Indre), au *festival des Papillons de nuit* (Manche), au *Pyrène Festival* (Pyrénées atlantiques)...



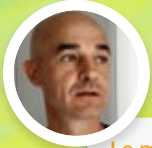
Des outils de prévention diversifiés

Un Escape game « Hollywood Escape » dédié à la prévention en matière de cannabis a été créé en Auvergne-Rhône-Alpes et testé à plusieurs reprises dans le cadre des villages de la prévention des addictions, ou « Village Santé », organisés dans la région. Grâce à un jeu d'énigme immersif et participatif grandeur nature, les jeunes peuvent s'exprimer plus facilement et mieux comprendre les ressorts de l'addiction au cannabis.

“Fêtez Clairs”

Un dispositif de prévention auprès des jeunes coordonné par l'ANPAA depuis mai 2018

En Ile-de-France, l'ANPAA a formé et mobilisé des jeunes volontaires (18 à 30 ans) à l'animation et à la prévention afin qu'ils interviennent dans des clubs et festivals, ainsi que sur les réseaux sociaux. Les membres de cette « Team Jeunes » interviennent également dans le cadre du dispositif « Fêtez Clairs ».



Le mot de Franck Moulius (ANPAA à Paris), coordinateur du dispositif « Fêtez Clairs »

« Fêtez clairs est un dispositif de prévention des risques. On met en place des actions de prévention et de réduction des risques dans l'espace festif. On mène environ 2 ou 3 actions par semaine dans les clubs et les festivals où on met à disposition du matériel et des outils : des kits « roule ta paille » pour des usages sans danger, des pipettes pour le dosage du GBL, des préservatifs masculins et féminins, de l'information sur les risques et les protections (PrEP). L'équipe de bénévoles formés intervient essentiellement sur le milieu festif parisien historiquement mais aussi parce que c'est un espace où il y a plus de prises de risques ».



Fêtez clairs, c'est :



55 professionnels de la nuit formés



41 stands en club



7 équipes mobiles sur l'espace public



778h d'intervention de terrain en 2018 (+13% en 1 an)



TRAVAILLER AVEC L'ENTOURAGE

La mission de l'ANPAA n'est pas circonscrite à l'accompagnement des personnes en difficulté avec leurs conduites addictives car prévenir c'est aussi mobiliser les proches, éclairer sur les bons comportements, informer et soutenir. Les conduites addictives ont en effet souvent un impact sur les relations interpersonnelles des personnes. Elles résultent ou témoignent d'une difficulté à créer du lien. Lors de la prise en charge, les professionnels doivent prendre en compte l'environnement global de la personne : les difficultés rencontrées avec les conduites addictives et avec l'entourage sont étroitement liées.

“Une affaire de famille !”

Comment guérir les maux familiaux liés aux addictions

Le programme « Une affaire de famille ! », qui participe au développement des compétences psychosociales, est déployé depuis 2017 à La Réunion. Les liens familiaux y ont une place importante et les problématiques addictives peuvent se répéter de générations en générations avec des conséquences sur le développement psychique et intellectuel des enfants. Le programme vise donc à renforcer les compétences psychosociales au sein des familles pour éviter ces répétitions. Les professionnels de l'ANPAA accompagnent les familles sur des temps individuels et collectifs et les aident à prendre conscience du poids et de l'impact trans-générationnel. Une première évaluation du programme a été présentée en 2018 à La Réunion. Cette évaluation qualitative fait état de résultats très positifs, ce qui fait de « Une affaire de famille ! » un programme prometteur.

Une formation pour accompagner les enfants de parent dépendant

En Bretagne, l'ANPAA a développé une formation pour les professionnels qui accompagnent les familles et plus spécifiquement les enfants de parents dépendants. Les équipes sont parties du constat selon lequel les consultations ne se concentraient pas sur le vécu des enfants bien qu'ils vivent et évoluent dans un contexte familial qui peut perturber leur développement. Depuis la mise en place du dispositif en 2011, plus de 600 personnes ont été formées.

Un guide à destination des professionnels « Travailler pour et avec l'entourage »

Le guide « Conduites addictives - Travailler pour et avec les personnes de l'entourage » est issu d'un travail mené par la commission des pratiques professionnelles à partir d'une collecte d'expériences de terrain. Publié en 2018 dans la collection Repères, il vise à donner aux professionnels de la prévention, de l'accompagnement et des soins des clés de compréhension sur des questionnements éthiques ainsi que des repères de pratiques professionnelles et des expériences de travail avec et pour l'entourage de personnes en difficulté avec leurs conduites addictives.

“UNE

En 2018 a été publié un guide « Conduites addictives - Travailler pour et avec les personnes de l'entourage ».



UNE AFFAIRE DE FAMILLE !”



Le mot du Dr Antoinette Fouilleul,
psychiatre des hôpitaux et administratrice de l'ANPAA, promotrice du programme en France

« Ce programme est novateur parce qu'il vise à permettre aux participants de découvrir émotionnellement le lien entre leur vécu familial et la souffrance vécue aujourd'hui. Cela doit leur permettre de construire eux-mêmes leurs propres actions pour briser ce cycle de transmission et se donner plus de liberté dans l'éducation donnée à leurs enfants ».

Le programme est aussi déployé en Normandie et au Pays Basque. En Normandie, il a été mis en place en milieu carcéral. **En 2018, 107 personnes ont été accompagnées dans ces 3 régions.**

Qu'en pensent les participants ?

« Je suis contente de ce programme, cela m'a fait prendre conscience de mon fonctionnement et sortir de ma culpabilité, apprendre à relativiser et à s'aimer soi-même ».

« Ce dispositif m'a changé car je fais attention aux événements et à mes paroles avec ma famille. Donc, je réagis différemment et cela se répercute sur les autres. Je parle et j'agis différemment par rapport à avant. »

L'ANPAA est organisme de formation référencé DataDock, gage de qualité en matière de formation professionnelle. Les formations dispensées par l'ANPAA s'inscrivent dans le cadre des activités de prévention et de conseil en addictologie et permettent d'éclairer les problématiques addictives dans leurs différentes dimensions, que ce soit dans leur repérage précoce, l'intervention brève ou l'accompagnement plus global.

Ces formations doivent permettre aux stagiaires de devenir des acteurs de prévention en addictologie, et s'adressent en particulier à des professionnels relais dans les entreprises, des services administratifs locaux ou encore des associations agissant auprès de personnes en difficulté. Des actions sont également menées auprès des travailleurs sociaux, du personnel médical, mais également des professionnels du milieu carcéral. Il est en effet important que les professionnels relais en milieu professionnel soient bien formés aux méthodes, comportements et approches à adopter lorsqu'ils sont en contact avec des personnes présentant des signes d'addictions ou pouvant y être exposés.

Un objectif essentiel de l'association repose sur le partage de connaissances et la transmission d'une expertise en addictologie. L'ANPAA favorise, dans ce sens, l'accueil de stagiaires ou d'auditeurs au sein de ses établissements en partenariat notamment avec la CAMERUP et l'Ecole Nationale de la Magistrature.

L'ANPAA, terrain de stage pour les membres de la CAMERUP

Dans le cadre de son partenariat avec la CAMERUP (Coordination des associations et mouvements d'entraide reconnus d'utilité publique), l'ANPAA accueille depuis 2018 en stage d'observation des membres de ces associations inscrits en DU d'addictologie.

Le mot d'un stagiaire à l'ANPAA, membre de la Croix Bleue

« Dans le cadre d'une formation universitaire en addictologie accomplie en vue de devenir patient-expert, j'ai effectué en septembre 2018 un stage d'observation au sein du CSAPA de l'ANPAA à Paris, avec les équipes de prévention et de soin du centre CAP 14. Cette période d'immersion fut très enrichissante pour moi, ayant eu l'opportunité d'assister tant aux entretiens cliniques individuels du médecin qu'aux interventions des animateurs de prévention auprès de publics divers, notamment dans le cadre de la préparation du Moi(s) sans tabac. La participation aux réunions d'équipe m'a permis d'apprécier le suivi pluridisciplinaire des personnes accompagnées à CAP 14, et l'évocation des stratégies de prévention de l'ANPAA. J'ai été particulièrement sensible aux qualités de bienveillance, d'écoute, d'empathie et de prise en compte des objectifs de la personne accompagnée et du public visé, dont ceux de réduction des risques et des dommages. Lors d'une intervention en milieu scolaire, j'ai également pu me rendre utile en livrant un témoignage et partager mon expérience de la maladie avec une jeune fille de l'entourage d'une personne alcoolodépendante, particulièrement touchée par la situation. »

Formation des auditeurs de l'Ecole Nationale de la Magistrature

L'ANPAA a signé une convention avec l'Ecole Nationale de la Magistrature pour accueillir des auditeurs en stage afin d'améliorer leurs connaissances sur la prévention, l'accompagnement et les soins liés aux conduites addictives. Le stage doit également permettre à ces futurs professionnels de justice de mieux comprendre les enjeux et les contraintes du secteur de l'addictologie, ce qui est d'autant plus important alors que le tiers des personnes accompagnées par l'ANPAA dans les CSAPA sont orientées par la justice.

Améliorer les pratiques professionnelles en addictologie

Afin d'améliorer en continu la qualité des prestations offertes aux usagers, l'ANPAA a développé la collection « Repères », constituée de guides et de fiches pratiques dans lesquels l'ANPAA partage son expertise. Cette collection, mise à la disposition des professionnels du secteur de l'addictologie et de la santé qu'ils soient internes ou externes à l'ANPAA, vise à contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles dans l'ensemble du secteur. Ces outils sont réalisés en lien avec la Commission des pratiques professionnelles de l'ANPAA.







ÊTRE ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE : INNOVER, INFORMER ET INTERPELLER

En tant qu'acteur de santé publique, l'ANPAA est pleinement engagée dans une démarche de recherche et d'innovation afin de trouver et expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement qui répondent aux besoins des populations. Cet engagement conduit à participer à des projets d'ampleur aux côtés de la sécurité routière par exemple ou de Santé publique France dans le cadre du Moi(s) Sans Tabac. L'ANPAA est également un acteur de plaidoyer reconnu : son expertise terrain lui permet d'alerter sur les enjeux de santé publique et formuler des recommandations pour l'avenir.



DÉVELOPPER LA RECHERCHE

Le projet Réseau CSAPA sentinelle

Initié en 2018, le projet de réseau CSAPA sentinelle est un projet de recherche novateur visant à constituer une cohorte d'usagers issus de la file active de 9 CSAPA (Aube, Cher, Côte d'Or, Gard, Gironde, Nièvre, Pyrénées-Orientales, Saône-et-Loire, Yonne), soit plus de 14 000 patients et personnes de leur entourage. La mise en place de cette cohorte permettra de construire une base de données centralisée – la seule qui existera en France – permettant de disposer d'informations solides pour proposer aux usagers et à leur entourage, mais également aux acteurs publics tels que la MILDECA, l'OFDT ou le ministère de la Santé, des stratégies de prévention et de soins à la mesure des besoins et des attentes des populations. Ce projet s'effectue en partenariat avec l'Inserm et s'étalera sur plusieurs années.

État des lieux de la recherche

L'association a lancé à la fin de l'année 2018 un état des lieux de la recherche à l'ANPAA. Celui-ci a pour objectif de répertorier les projets de recherche passés, en cours ou à venir impliquant les équipes de l'ANPAA, qu'il s'agisse d'études réalisées par un médecin ou d'un interne dans le cadre d'un DU/mémoire de thèse ou de projets conduits en partenariat avec une équipe de recherche. Cet état des lieux vise à mesurer l'implication actuelle des équipes dans des projets de recherche, mais également à valoriser ces activités et les développer au sein de l'association. L'un des projets identifiés concerne par exemple l'évaluation du programme d'éducation thérapeutique du patient « Choizitaconso© » en réduction des risques et des dommages en alcoologie déployé dans le CSAPA de l'ANPAA dans le Vaucluse. Cette évaluation est réalisée en partenariat avec l'Inserm.

L'expérimentation des microstructures

En Occitanie, l'ANPAA expérimente une nouvelle forme d'accompagnement. Tout comme les équipes mobiles, les microstructures ont vocation à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en proposant une offre spécialisée en addictologie sur les territoires peu couverts. À cette fin, l'ANPAA, en partenariat avec la coordination nationale des Réseaux de Micro Structures Médicales, des médecins généralistes et des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, a pu expérimenter ce type d'accompagnement. Quatre microstructures ont été mises en place dans des Maisons de Santé Pluridisciplinaires, situées dans l'Aveyron, le Gard, l'Hérault et le Tarn, qui permettent de faire le lien entre les soins généralistes libéraux et spécialisés. L'articulation entre les médecins généralistes et une offre d'accompagnement psychosocial proposée par l'ANPAA est le fondement de cette expérimentation. Il est en effet important d'inscrire les patients dans un parcours d'accompagnement qui lie le sanitaire et le médicosocial.

Après un an de fonctionnement, l'évaluation du projet se révèle très positive et témoigne de la nécessité de continuer à développer ces dispositifs spécifiques.



98%

des patients satisfaits



130

patients accompagnés



460

consultations menées par des psychologues et des travailleurs sociaux



59%

des patients estiment que leur médecin généraliste a favorisé leur démarche



67%

des personnes n'avaient pas bénéficié d'un accompagnement en lien avec leurs conduites addictives auparavant



78%

des médecins estiment que la microstructure a eu un impact sur leurs prescriptions

Transformer durablement les comportements avec la sécurité routière

L'alcool est l'une des premières causes de mortalité routière : il est à l'origine d'un tiers des accidents mortels. La lutte contre l'insécurité routière est un sujet majeur de notre société. Elle change de visage ces dernières années pour évoluer vers des solutions complémentaires aux sanctions traditionnelles (suspension du permis, pertes de points) et fait de l'éducation une priorité pour influencer durablement sur les comportements des conducteurs. Le développement du dispositif EthyloTest Anti-Démarrage (EAD) en témoigne. Ce dispositif permet de proposer une alternative à l'inaptitude à la conduite en donnant la possibilité aux conducteurs d'installer un EAD et de suivre en parallèle un stage médico éducatif.

Qu'est-ce que l'EAD ?

L'EAD est un instrument de mesure du taux d'alcool dans l'air expiré associé au système de démarrage d'un véhicule. Il empêche la mise en route du moteur si le taux d'alcool enregistré est supérieur à celui autorisé par la législation.

Convaincue des effets positifs de ce type d'accompagnement en termes de modification durable des comportements et de réduction du risque de récurrence, l'ANPAA a été partenaire de la préfiguration du dispositif EAD dans 4 départements (Finistère, Drôme, Nord et Marne). En 2017 et 2018, l'association a soutenu et accompagné cette mesure d'intervention précoce et de réduction des risques aux côtés de la direction générale de la Sécurité routière, de la direction générale de la Santé et de l'Observatoire Français des Drogues et Toxicomanies notamment. Elle a également porté la proposition de conditionner l'installation d'un EAD à la réalisation d'un stage complémentaire. Un cahier des charges pour la réalisation de ce stage a été élaboré par les professionnels de l'association et mis à la disposition de l'ensemble des acteurs pour faciliter la généralisation au niveau national du dispositif. Suite à cette préfiguration, le dispositif a en effet été étendu début 2019 à toute la France.



**Le mot de Patrick Daimé,
Secrétaire général de l'association.**

« Une étude menée dans une de nos structures a permis d'apprécier que l'intervention collective influait davantage que l'intervention individuelle sur la récurrence. Pour dépasser la seule dimension de contrainte, nous avons préconisé des stages collectifs qui doivent permettre la prise de conscience des risques et faire évoluer l'utilisateur vers un changement de comportement durable ».

DÉVELOPPER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ GRÂCE AU NUMÉRIQUE

Afin de développer la formation au RPIB (repérage précoce et intervention brève), l'ANPAA en Bretagne et en Normandie ont collaboré avec le Collège des Hautes Etudes de Médecine (CHEM) pour mettre en place une formation en e-learning destinée aux professionnels médicaux et paramédicaux. Le module a été conçu pour aider les professionnels de santé à mener une démarche de promotion de la santé auprès de patients consommateurs en privilégiant les choix personnels et le rythme de chaque patient et en s'appuyant sur une méthode validée de repérage précoce.



Le mot de Jacqueline Kerjean, présidente du comité territorial de l'ANPAA dans le Morbihan et médecin addictologue hospitalier, qui a participé à la conception du module.

« Le RPIB n'est pas suffisamment diffusé en France. Il est nécessaire d'aider les médecins généralistes à s'en saisir et à détecter d'éventuelles problématiques addictives de manière systématique. Le module est un outil qui s'inscrit dans le cadre de la formation professionnelle continue. On a construit le module avec le CHEM mais aussi avec des équipes du Québec pour imaginer les différents types de scénarios. Au départ, une saynète présente un repérage précoce et une intervention brève avec un patient. Ensuite, des options s'affichent à l'écran pour approfondir une des questions abordées pendant l'entretien. La deuxième partie est plus interactive et permet aux médecins de choisir des options en fonction des questions qu'ils souhaitent aborder ».



MOBILISER SUR TOUT LE TERRITOIRE AVEC LA CAMPAGNE MOI(S) SANS TABAC

L'ANPAA soutient tous ceux qui souhaitent arrêter de fumer. Pour la 3^{ème} année consécutive, l'association s'est engagée dans l'opération « Moi(s) Sans Tabac » portée par Santé Publique France. Cette opération, qui invite les fumeurs à relever le défi d'un arrêt du tabac pendant 30 jours à travers une approche positive et collective, est déployée chaque année au mois de novembre dans toute la France.

Arrêter de fumer pendant un mois c'est multiplier par 5 les chances d'arrêter définitivement

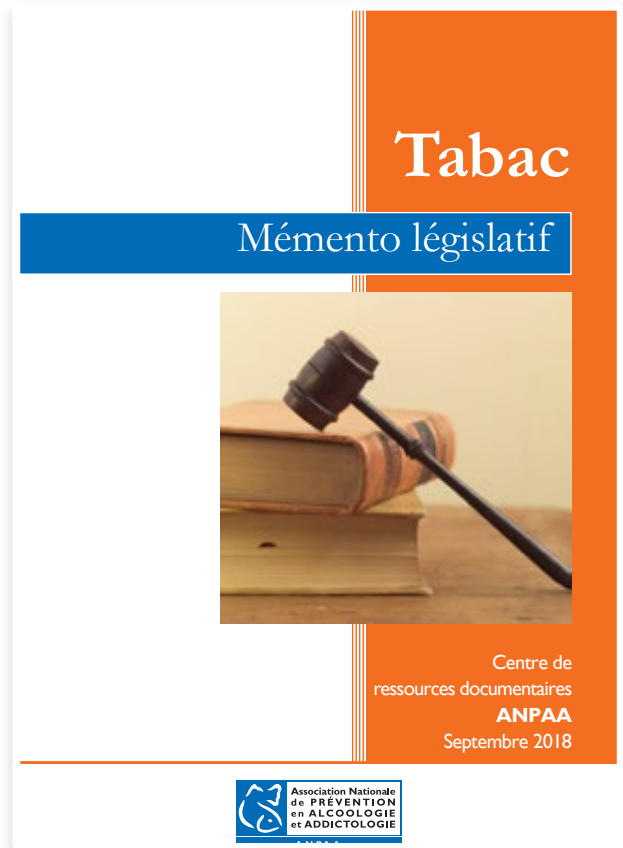
L'ANPAA s'est fortement mobilisée en 2018 avec 4 régions ambassadrices (une de plus que l'année précédente) : Grand-Est, Pays de la Loire, Bretagne et Corse. Dans toutes les autres régions, l'ANPAA était soit co-porteuse, soit partenaire de l'opération. Dans les territoires et dans des milieux divers (établissements pénitentiaires, entreprises et administrations publiques, écoles et universités, supermarchés...), de nombreuses actions ont été organisées : stands animés par des professionnels, consultations personnalisées, conseils pour accompagner l'arrêt, informations sur le sevrage tabagique, etc. De nombreuses actions ont été recensées sur l'ensemble du territoire en 2018 pour sensibiliser le public aux conséquences positives d'un arrêt du tabac.

En Corse où l'ANPAA était ambassadrice pour la première fois, plus de 30 entreprises, associations, collectivités locales et administrations se sont mobilisées aux côtés de l'association pour encourager les participants à tenir le défi pendant un mois. Le 25 novembre, à Ajaccio, une rue entière était dédiée à l'événement et rebaptisée « rue Fesch sans Tabac » pour l'occasion.



Nouvelles publications sur le tabac

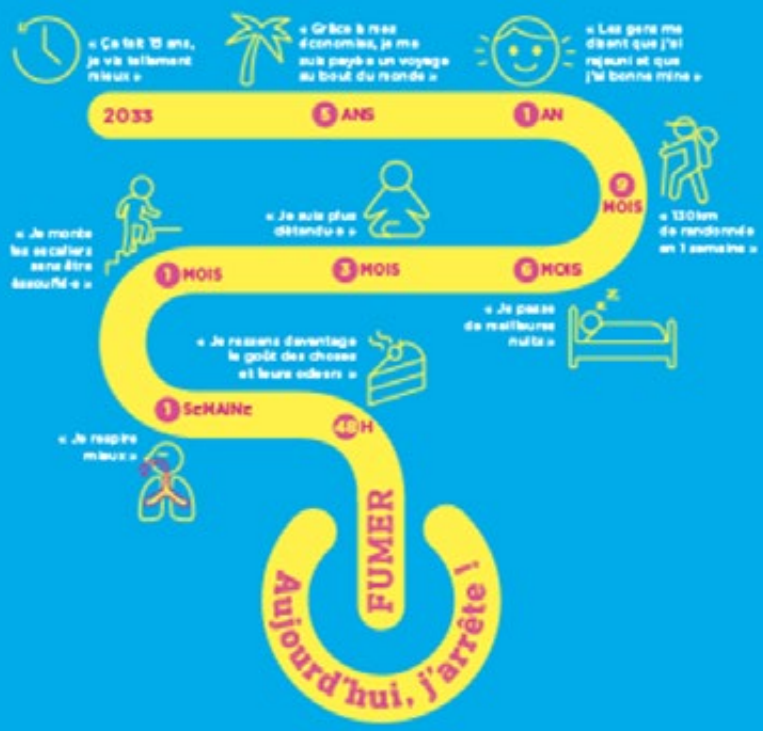
– Memento législatif tabac



– 2 plaquettes tabac (jeunes et actifs)



2033 retour vers le passé



Et pour vous, quels bénéfices à l'arrêt ?



 plus d'informations
 au 01 42 33 51 04
 ou sur www.ansp.gouv.fr



Illustration : Christophe Gaudin - ANPAA - Photos : M. Gaudin / ANPAA

Avec le soutien des élus bénévoles en région, l'association assure la promotion, auprès des décideurs publics (locaux, nationaux et européens), de positions associatives en faveur d'une politique de santé publique à la hauteur des enjeux posés par les conduites addictives.

Les actions de plaidoyer de l'ANPAA se sont articulées autour de 4 axes en 2018 :

- Prévention auprès des jeunes,
- Politique de réduction du risque alcool (étiquetage des boissons alcooliques, fiscalité de l'alcool, protection des jeunes contre l'exposition à la publicité notamment dans le cadre des manifestations sportives, stratégies des lobbies de l'alcool),
- Contrevennionnalisation de l'usage de stupéfiants,
- Politique de prévention et offre de soins en addictologie.

L'association a notamment porté 50 propositions dans le cadre de l'élaboration du plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions 2018-2022 de la Mildeca.

Des députés sensibilisés à la politique de réduction du risque alcool

Depuis les élections législatives de 2017, l'ANPAA agit pour sensibiliser les parlementaires aux problématiques des conduites addictives. En 2018, les parlementaires ont déposé trois amendements dans le cadre du PLFSS 2019 pour mettre en place des mesures attendues depuis longtemps par les acteurs de santé en matière de réduction des risques liés à la consommation d'alcool : extension de la taxe pré-mix aux mélanges à base de vin, rattrapage de la fiscalité des alcools forts en outre-mer, taxation des dépenses de publicité des alcooliers. Ces trois amendements ont été malheureusement rejetés par le Gouvernement et n'ont finalement pas été retenus dans la version finale du projet de loi. Au niveau européen, l'association a promu auprès de la Commission européenne et des eurodéputés, aux côtés de son partenaire Eurocare, l'extension aux boissons alcooliques de l'obligation d'étiquetage des ingrédients, des calories et des informations nutritionnelles sur les contenants. Là aussi, le sujet a fait l'objet d'un lobbying intense des filières de boissons alcooliques qui ont lutté contre toute réglementation contraignante et qui sont en passe d'obtenir gain de cause.

6 décryptages publiés en 2018 rassemblés dans un Collector

Depuis 2015, l'ANPAA diffuse une collection de décryptages sur les aspects les plus divers des addictions. Ces décryptages sont réalisés par les élus de l'ANPAA en lien avec l'équipe du siège.

- Le coût des drogues pour la société : quel intérêt pour la politique publique ?
- Colloque «décevant» de la FRA : les limites de l'ambiguïté
- Les jeux Hasard, argent, vidéos et illusions
- Un univers alcoolique : la pression publicitaire au quotidien
- Cannabis et thérapeutique : les lois de la science
- Baclofène : entre science et médias



CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES PRATIQUES DE LOBBYING DES PRODUCTEURS D'ALCOOL

Dans un objectif de déconstruction des stratégies de lobbying mises en place par les producteurs d'alcool, l'ANPAA collecte, depuis 2017, des éléments sur ces pratiques et publie chaque année une synthèse pour mettre en lumière l'influence de cette industrie sur les politiques publiques.

Rapport d'observation sur les pratiques des lobbies 2018

Le rapport 2018 analyse les stratégies mises en place par le lobby alcoolier pour notamment contourner la loi Evin et noyauter la politique de prévention. L'année 2018 s'est caractérisée par une série d'initiatives menées par l'ensemble des filières alcool - et plus particulièrement viticole - qui bénéficie de la compréhension du Président de la République.

L'une de ces stratégies mises en place par les producteurs et leurs représentants consiste à se positionner en tant qu'acteurs de prévention. Cette stratégie a été particulièrement efficace en 2018 avec la remise à l'Elysée d'un plan de prévention produit par les filières de boissons alcoolisées. L'ANPAA a immédiatement réagi en publiant une version revue et corrigée afin de mettre ainsi en lumière toutes les lacunes du plan initial : données statistiques incomplètes, vision biaisée de la réalité des dommages liés à la consommation d'alcool en France, mesures non contraignantes reposant uniquement sur la bonne volonté des acteurs... L'objectif de l'association était de démontrer le conflit d'intérêt évident : les producteurs ont intérêt à maximiser leur chiffre d'affaires en vendant le plus possible de produits. Ils ne peuvent être en parallèle des acteurs de prévention crédibles. C'est d'ailleurs la position de l'Organisation mondiale de la santé selon laquelle « les politiques de santé publique concernant l'alcool doivent être élaborées par des représentants de la santé publique, sans ingérence d'intérêts commerciaux ».

Campagne de plaidoyer sur le sport et l'alcool à l'occasion de la coupe du monde de football

À l'occasion de la coupe du monde de football 2018, l'ANPAA a lancé une campagne de mobilisation citoyenne pour démontrer l'association étroite entre alcool et sport. L'ANPAA a donc lancé un appel aux citoyens pour qu'ils envoient un maximum de photos de publicités et autres opérations marketing associant l'alcool au sport. Les résultats ont montré que, où que nous allions (transports, supermarchés, affichage public), nous étions noyés de publicités pour de l'alcool, notamment de la bière, faisant un lien plus ou moins subtil avec le Mondial. Cette campagne a ainsi permis de montrer que l'autorégulation en matière de marketing alcool ne fonctionne pas.



Plus de 230 photos envoyées par des bénévoles, salariés et sympathisants de l'ANPAA ont été publiées sur Flickr.



L'ANPAA veille à faire respecter la loi Evin qui encadre les publicités relatives aux boissons alcooliques, notamment pour protéger les jeunes d'une incitation à consommer. C'est aujourd'hui la seule organisation à le faire en France. Pour mener à bien cette mission, l'ANPAA organise une veille relative aux publicités et s'appuie pour cela sur ses élus, bénévoles et partenaires.

Sept nouvelles actions ont été engagées en 2018, principalement pour des publicités sur les réseaux sociaux, média de prédilection des plus jeunes.



En 2018, 4 décisions ont été rendues

2 victoires :



TGI Paris 21 décembre 2018 Piper Heidsieck - Le lipstick
Interdiction du packaging rouge à lèvres lancé par le champagne Piper Heidsieck juste avant les fêtes de Noël. Le retrait des rayons semble avoir été respecté.



TGI Paris 22 mai 2018 - Le bonbon
Condamnation de la publication « Le Bonbon » distribuée dans les lieux branchés des grandes agglomérations. La marque Ricard apparaît de façon évidente, ce qui est interdit dès lors que des scènes de consommation illustrent l'article.

2 décisions défavorables contre lesquelles l'ANPAA a intenté des recours :



TGI Paris 22 mai 2018 - Casino Barrière
L'ANPAA contestait l'association du jeu et de l'alcool. Le juge a toutefois estimé qu'il ne s'agissait pas d'une publicité en faveur des boissons alcooliques mais en faveur des casinos et que par conséquent la loi Evin n'avait pas à s'appliquer. La marque Pommery était pourtant explicitement partenaire de l'opération. L'ANPAA a fait appel de ce jugement.



Cour d'appel 13 décembre 2018 - Grimbergen / Kronenbourg : l'intensité d'une légende

La Cour d'appel a contredit une première décision de justice qui condamnait le contenu des films publicitaires visés, du fait de la présence du Phoenix (oiseau fantastique) et de la ressemblance des animations avec la série Game of Thrones. L'ANPAA s'est pourvue en cassation.



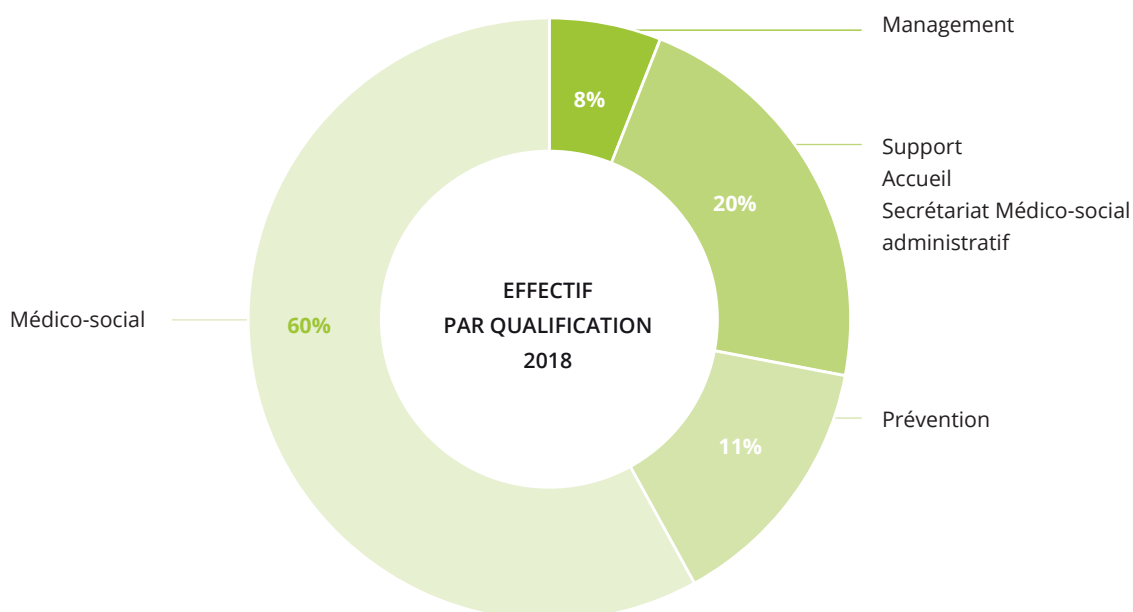
ILS FONT L'ANPAA

Fondée il y a plus de 145 ans, l'ANPAA a toujours été une association composée de militants engagés en faveur de la santé publique. Aujourd'hui, l'association conserve une vie associative dans tous les territoires avec des élus bénévoles aux niveaux local, régional et national. Partageant une culture commune, les membres et salariés de l'ANPAA ont à cœur de développer une prise de conscience individuelle et sociétale sur les problématiques addictives au travers d'actions, d'études et de partage des bonnes pratiques.

L'ANPAA est une association unitaire, très présente dans les territoires. La vie associative et la gestion des activités sont réparties en trois échelons :

| | NATIONAL | RÉGIONAL | TERRITORIAL |
|-----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| VIE ASSOCIATIVE | 24 membres élus pour 6 ans. L'assemblée générale réunit une fois par an l'ensemble des adhérents et les membres du Conseil d'administration | 22 comités régionaux sont chargés d'animer la vie associative dans la région et de fixer les orientations et stratégies régionales. L'assemblée régionale réunit les adhérents tous les comités régionaux | 92 comités territoriaux regroupent des membres actifs sur le territoire |
| GESTION DES ACTIVITÉS | 1 siège basé à Paris | 13 directions régionales | + de 90 établissements médico-sociaux d'accompagnement et soins répartis sur 70 départements, en Corse et à la Réunion |

Aux côtés des bénévoles, près de 1600 salariés agissent au quotidien pour mettre en œuvre les orientations stratégiques définies par les instances de gouvernance associative.



FAVORISER LES SUCCÈS COLLECTIFS GRÂCE À L'ENGAGEMENT DES BÉNÉVOLES

Dans tous les lieux où l'association est implantée, les bénévoles sont garants des valeurs de l'ANPAA. Véritables acteurs d'un projet démocratique, ils sont associés à la réflexion politique et stratégique de l'organisation. Ils jouent un rôle essentiel en matière de représentation tant au niveau national que local et participent aux actions de plaidoyer.

La région Limousin mobilisée pour recruter des bénévoles

Déterminée à mobiliser des bénévoles pour porter les différentes missions de l'association, l'ANPAA dans le Limousin a créé des outils pour communiquer sur les actions de l'ANPAA et les possibilités d'implication bénévole (refonte de la plaquette de présentation, vidéo de présentation de la structure, organisation d'activités ludiques). Les adhérents ont également pu participer à une journée dans un CSAPA et tester in vivo les ateliers à visée thérapeutique développés au sein de la structure : médiation artistique, relaxation, RDRD, estime de soi. Cette journée et, plus largement, la mobilisation des adhérents doivent leur permettre de s'engager pour participer à des actions collectives, donner du temps pour créer du lien avec les usagers en lien avec les équipes de professionnels et promouvoir les missions de l'association auprès du grand public.



Annulation de la « Fête du jaune » grâce à la mobilisation des élus de l'ANPAA

Les élus bénévoles en région sont très impliqués dans les actions de plaidoyer. Outre les actions déployées pour sensibiliser les députés en circonscription, les présidents régionaux se sont mobilisés pour alerter les maires et préfets de plusieurs grandes villes sur les risques liés à l'organisation d'une « fête nationale du jaune », promue sur Facebook par un mystérieux « Monsieur Jaune ». Se saisissant de cet enjeu de protection de la jeunesse et de sécurité publique, les villes de Lille, Nantes et Rouen ont décidé d'annuler la manifestation. Des mesures de prévention et de contrôle ont également été mises en place à Rennes, La Rochelle et Orléans. Cette mobilisation a finalement conduit l'organisateur à annuler lui-même la manifestation, faisant de la mobilisation des élus un véritable succès collectif.

La commission d'animation de la vie associative (CAVA)

Composée de 6 membres du conseil d'administration, la CAVA a pour mission de piloter le développement du projet associatif et de ses axes stratégiques, d'accueillir et mobiliser les compétences des membres actifs au service de ce projet, de coordonner les axes de développement du projet associatif entre les différents niveaux territoriaux, régionaux, mais aussi au niveau national. La CAVA veille à consolider l'action des comités régionaux afin qu'ils puissent pleinement soutenir et amplifier les positionnements politiques militants définis au niveau national, organiser les processus électifs et enfin évaluer l'activité de la vie associative.

Réalisations : En 2018, la CAVA a élaboré un vademécum sur le rôle des membres des comités territoriaux ainsi qu'un guideline sur l'agrément des nouveaux adhérents. Elle a soutenu la mise en place de conférences des présidents qui, deux fois par an, réunissent le président national et les présidents des comités régionaux et territoriaux. La CAVA s'est également attachée à soutenir le déploiement du nouveau logiciel de gestion de la vie associative, Intra@ssoc.

La commission scientifique

Composée de 8 membres, la commission scientifique a pour objectif de produire une aide à la réflexion et aux décisions du conseil d'administration, qu'il s'agisse des orientations générales ou des prises de position par rapport à l'actualité de l'addictologie.

Réalisations : En 2018, la commission scientifique a été sollicitée pour remettre deux avis : l'un sur le Naloxone et l'autre sur l'enquête nationale menée par le Centre d'Évaluation et d'Information sur la Pharmacodépendance et d'Addictovigilance de Paris sur les spécialités contenant de la codéine +/- paracétamol. La commission scientifique a par ailleurs rédigé un article relatif aux enjeux de santé publique d'une légalisation de l'usage du cannabis en France ainsi qu'un article sur la question du genre en addictologie. Elle a également élaboré un projet de recherche sur les méthodes psychothérapeutiques en partenariat avec la Fédération Française d'Addictologie. La commission poursuit depuis 2017, le pilotage du projet de « réseau CSAPA sentinelle », en partenariat avec l'INSERM.

La commission des pratiques professionnelles (CPP)

Composée de 20 membres (salariés et administrateurs), la CPP a pour objectif de produire des repères de pratiques

professionnelles en matière de prévention, d'accompagnement et de soins, dans le respect des législations et réglementations en vigueur, et en s'appuyant notamment sur : les recommandations des autorités sanitaires et médico-sociales, les recommandations de pratiques cliniques, les conférences de consensus et toutes les données validées. La commission peut être saisie par les salariés, les administrateurs, la direction générale ou s'auto-saisir.

Réalisations : En 2018, la CPP a contribué à l'élaboration de 12 nouvelles fiches Repères et a élaboré un carnet de bord à destination des usagers (relevé de consommation) qui sera diffusé en 2019. La CPP a par ailleurs participé à l'expérimentation d'un dispositif permettant de rappeler aux usagers, via l'envoi d'un SMS, leur rendez-vous en CSAPA.

La commission économique permanente (CEP)

Composée de 5 membres du Conseil d'administration ainsi que de la directrice générale et du directeur Finances-gestion, la CEP a pour objet d'examiner et accompagner les établissements en difficulté, de préparer les propositions d'orientations budgétaires et d'examiner tout sujet concernant les investissements immobiliers, les fusions, cessions, le pool trésorerie, les fonds propres. **Réalisations :** En 2018, la CEP s'est fortement mobilisée sur des dossiers d'investissement immobiliers et de travaux d'aménagement ainsi que sur la sélection d'une nouvelle banque pour l'ANPAA.

La commission d'aide à la réflexion éthique

Créée en 2017 et composée de 4 membres du conseil d'administration, d'un représentant de la direction nationale des activités et d'un représentant de la commission des pratiques professionnelles, la commission d'aide à la réflexion éthique a pour missions de favoriser la réflexion sur des questionnements éthiques, d'accompagner les membres de l'ANPAA (adhérents et salariés) dans cette démarche et d'émettre des recommandations dans des domaines où les questions d'ordre éthique sont présentes.

Réalisations : En 2018, la commission a poursuivi sa constitution avec la nomination de ses membres, la définition de ses règles de fonctionnement et l'élaboration d'un formulaire de saisine.



UNE VISIBILITÉ QUI SE RENFORCE

L'ANPAA SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



3 850 (+24%)



2 685 (+124%)



3 480 (+15%)



2 670 (+21%)



Et plus de 6 000 inscrits à la newsletter

L'ANPAA DANS LES MÉDIAS

Principales retombées presse 2018

Plus de 200 reprises presse, dont 77 nationales, 80 régionales et plus de 60 spécifiquement sur le Moi(s) sans tabac.

9 janvier 2018 - JT 20H sur TF1

Alcool : l'éthylotest anti-démarrage

Interview du Dr Patrick Daimé, secrétaire général de l'ANPAA

31 janvier 2018 - La Quotidienne - FRANCE 5

Cannabis : de simples amendes sont-elles suffisantes ?

Interview du Professeur Nicolas Simon, président de l'ANPAA

6 mars 2018, 18h35 - France Info

Santé : le vin est aussi dangereux que les autres alcools

Interview du professeur Nicolas Simon, président de l'ANPAA

17 avril 2018 - Ca fait débat sur RMC

Faut-il un tarif minimum pour l'alcool ?

Interview de Bernard Basset, vice-président de l'ANPAA

23 Juin 2018 - JT 20H sur TF1

Bière et foot : la publicité pour l'alcool mise hors-jeu

Intervention de Franck Lecas, chargé de mission Loi Evin à l'ANPAA

14 août 2018 - CNN

French wine makers oppose new health warnings

Interview de Bernard Basset, vice-président de l'ANPAA

Septembre 2018 - Direction(s)

Addictologie - En quête d'équilibre

Interview de Nelly David, directrice générale de l'ANPAA

28 octobre 2018 - Vox Pop - Arte

France : le lobby de l'alcool dicte sa loi ?

Interview de Myriam Savy, responsable du plaidoyer à l'ANPAA

Information et Communication
E



LE CENTRE DE RESSOURCES DE L'ANPAA

L'ANPAA, c'est aussi un centre de ressources documentaires spécialisé en addictologie accessible par téléphone, mail ou en consultation libre et gratuite au siège de l'association. Vous pouvez y retrouver entre autres, des dossiers thématiques, revues de presse, une sélection de ressources bibliographiques et bien sûr les publications de l'ANPAA telles que les guides de la collection Repères ou encore les Décryptages. Le centre de documentation propose également des prestations documentaires personnalisées : réponses à des demandes d'informations, de chiffres, d'articles de presse, recherches documentaires ciblées ainsi que des synthèses documentaires.

Contact : documentation@anpaa.asso.fr

PREVENTION DES
CHEZ LES ADOLESCENTS
LES ÉCRANS, ÇA REND ACCRO GERSA
I Stora

PARTENARIATS FONCTIONNELS

Le continuum d'actions de l'ANPAA s'appuie sur des partenariats fonctionnels fondés sur des valeurs partagées tant au niveau territorial, régional que national.

En tant qu'actrice de la démocratie sanitaire, l'ANPAA est également membre du Comité national de l'organisation sanitaire et sociale (CNOSS) et de 10 conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA).

Addict AIDE

Addict'Aide est un site web dédié aux addictions qui mutualise les données de 60 acteurs du champ des addictions en proposant l'accès à l'ensemble des outils existants. Il s'adresse tant aux usagers et à leurs proches qu'aux professionnels.



Créée à Paris en 1877, la Société française de santé publique offre un espace ouvert à de nombreuses disciplines pour une réflexion collective et interprofessionnelle. Cette réflexion repose en particulier sur l'analyse critique des faits scientifiques et des pratiques professionnelles.



L'Alliance contre le tabac, association loi 1901, est une coalition créée en 1991 par le professeur Maurice Tubiana, suite à la promulgation de la loi Évin qui mène une politique engagée dans la lutte contre le tabagisme et la promotion de la santé publique.



Alliance européenne d'organisations non gouvernementales des champs de la santé publique et du social travaillant sur la prévention et la réduction des dommages liés à l'alcool.



La Fédération française d'addictologie est créée en 2000 et réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions. La FFA a pour but l'étude, l'enseignement, la formation et la recherche dans les différents domaines des addictions, ainsi que le développement des structures médico-sociales de prévention, de soins, de réadaptation dans ces mêmes domaines.



Cette fédération vise à :

- initier un réseau d'informations, de réflexions et de formations,
- être un interlocuteur des pouvoirs publics,
- pérenniser les formes d'hébergements et leur donner les moyens de s'adapter à l'évolution des pathologies et des besoins médico-sociaux,
- diffuser l'annuaire national des appartements de coordination thérapeutique et des autres hébergements VIH où les ACT gérés par l'ANPAA sont référencés.



Association reconnue d'utilité publique intervenant auprès des organismes du secteur privé à but non lucratif de solidarité.

Elle regroupe 20 000 structures privées à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, à travers 21 unions régionales (URIOPSS).



La Camerup, reconnue d'utilité publique, regroupe des associations et mouvements d'entraide visant à aider les personnes en difficulté avec l'alcool et leur entourage.

Origines des produits et répartition des charges

Produits : 105 M€

| | | |
|------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|
| 71% Dotation globale de financement médico-social | 15,1% Subventions | 13,9% Autres |
|------------------------------------------------------|----------------------|-----------------|

| | |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------|
| 66,4% Coûts de personnel | 33,6% Dépenses de fonctionnement et autres dépenses |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------|

Charges : 103,8 M€

Ventilation des produits par activité

Pôle Médico-social 76,4%

| | |
|--------|-------|
| CSAPA | 71,2% |
| CAARUD | 2,4% |
| ACT | 1,5% |
| GCSMS | 1,3% |

Pôle Prévention 23,6%

| | |
|------------|-------|
| Prévention | 18,3% |
| Autres | 3,8% |
| Formation | 0,9% |
| MDA | 0,6% |

L'ANPAA est une association de loi 1901, reconnue d'utilité publique (décret du 5 février 1880) et agréée d'éducation populaire (arrêté du 6 mai 1974)

Tous droits réservés Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA).

Les photos de ce rapport ont été réalisées par Laurent Wangermez dans le cadre de l'exposition « la vie dans un établissement de soins en addictologie » par l'ANPAA en Nouvelle-Aquitaine. Le photographe reste l'unique propriétaire de ses photos.

Création et conception graphique
Agence Yvonne.



ANPAA, association reconnue d'utilité publique

20 rue Saint Fiacre, 75002 Paris

01 42 33 51 04


contact@anpaa.asso.fr

www.anpaa.asso.fr

Suivez-nous sur :

 Facebook @anpaa.asso.fr

 Twitter @anpaa_asso

 LinkedIn @anpaa